

PLAN DE DEPLACEMENT ENTREPRISE

Récapitulatif de la démarche

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'Air et des mesures liées à la limitation de l'usage de l'automobile contenues dans la loi SRU.

Mise en œuvre en janvier 2005 avec le concours :

- du Conseil Régional Midi-Pyrénées,
- de l'ADEME,
- et de Tisséo-SMTC.

Comités de Pilotage

- **Comité de Pilotage Interne :**

Il est composé :

- ▶ du Directeur Général Adjoint
- ▶ du Directeur des Ressources Humaines
- ▶ du Directeur des Soins
- ▶ de la Responsable de la Communication
- ▶ de la représentante du Comité d'Entreprise

Il a pour mission :

- ▶ de mener une campagne interne de sensibilisation et de communication ;
- ▶ d'être à l'écoute des salariés et de les informer ;
- ▶ de provoquer et d'animer des discussions de groupes.

Comités de Pilotage

- **Comité de Pilotage Elargi** aux représentants :
 - ▶ de l'ADEME
 - ▶ de l'ARPE
 - ▶ du Conseil Régional et de Tisséo-SMTC

A été mis en place pour rendre compte de l'état des lieux et de l'avancée des actions en cours. Il a aussi permis de communiquer aux institutions présentes les besoins de réaménagement de l'offre de transport exprimés par les personnels de l'Institut.

Les actions réalisées

Au cours de l'année 2005, 3 questionnaires ont été diffusés auprès du personnel, portant sur :

- ▶ les habitudes de déplacement domicile-travail (janvier 2005) ;
- ▶ les souhaits pour la gestion des places de parking automobile et les modes alternatifs de transport (juillet 2005) ;
- ▶ le projet d'attribution d'une aide financière aux frais de transport en commun (décembre 2005).

Dans tous les cas, le taux de réponse a largement dépassé 50 %, témoignant ainsi de l'intérêt du personnel pour ce thème.

Parallèlement, plusieurs études internes ont été réalisées :

- ▶ pointage sur une période de 2 mois de l'utilisation des emplacements de stationnement des vélos dans la cour de La Grave, à l'entrée principale de l'ICR, dans le parking sous-sol et au niveau du quai de livraison ;
- ▶ recensement des emplacements de stationnement ;
- ▶ à la demande du bureau d'études, un sondage sur 2 jours a été réalisé au niveau des différents points d'accès (5) de l'ICR, pour mesurer précisément les flux respectifs des différentes catégories d'usagers.

Communication

Une action soutenue de communication s'est avérée nécessaire tout au long de la démarche :

- **Un local « INFO PDE »** situé stratégiquement au cœur de l'établissement, sur la « Grand'place », a été dédié à tous les usagers de l'Institut (salariés, patients, accompagnants, visiteurs, associations) en mettant à disposition :
 - ▶ des plans, brochures, cartes du réseau, métro, bus, train, voies de circulation ;
 - ▶ un zoom sur les transports en commun disponibles à proximité de l'CR ;
 - ▶ une information sur les places de stationnement et emplacements vélos ;
 - ▶ l'annonce du programme des ateliers pédagogiques ;
 - ▶ une urne pour recueillir les questions et suggestions.

- **Des ateliers pédagogiques « PDE »** ont été organisés portant sur les thèmes suivants :
 - ▶ le cadencement des dessertes ferroviaires régionales ;
 - ▶ la sécurité routière ;
 - ▶ la fiche de paye ;
 - ▶ le budget automobile ;
 - ▶ le budget familial ;
 - ▶ le constat amiable et le contrat d'assurances lors de déplacements personnels et professionnels ;
 - ▶ les dangers et les règles de la route ;
 - ▶ la politique de la ville de Toulouse en faveur des modes alternatifs à la voiture ;
 - ▶ la prévention cancer et l'environnement ;
 - ▶ le vélo : garantie vol et responsabilité individuelle ;
 - ▶ la présentation du PDE d'Airbus ;
 - ▶ l'action régionale dans le domaine des transports.

- **Le système Intranet de l'ICR** a été très utile dans le soutien à la stratégie de communication du PDE permettant de diffuser les informations, d'annoncer les ateliers pédagogiques et de mettre à disposition les différents matériels d'information utiles à l'information du personnel.

Actions diverses :

Chaque année depuis 2005, l'ICR s'est associé, dans le cadre de la Fête Européenne du Vélo, à l'opération « *Allons-y à vélo* » organisée dans l'agglomération toulousaine par les associations « Vélo de Toulouse » et « Movimento ». Une quarantaine de personnes ont participé en 2008.

Moyens permanents d'incitation mis en place

Rationalisation de l'accès en véhicule personnel (VP)

A la suite de l'exploitation des études internes et externes menées en 2005, des actions visant à optimiser et rationaliser les modes d'accès ont été engagées :

- ▶ remise à plat complète du dispositif ;
- ▶ réorganisation de l'accès des personnels aux 4 parkings dont dispose l'ICR, avec redistribution des titres d'accès, sur le principe de places de parking mutualisées (une place de parking pour 2 en moyenne, chaque salarié n'ayant accès au parking que la moitié de son temps de présence à l'Institut) :
 - parking municipal Roguet
 - parking de la cour de la Grave
 - parking de la cour Sainte-Germaine (dans la cour de la Grave)
 - parking de la résidence hôtelière

- ▶ suppression de l'attribution nominative des emplacements et des titres d'accès, y compris pour le corps médical et l'encadrement ;
- ▶ mise à disposition de 7 places de co-voiturage situées à l'entrée de l'Institut et acquisition d'un logiciel de gestion du co-voiturage (environ 10 équipages réguliers) ;
- ▶ augmentation de la flotte de véhicules de service, notamment pour les destinations situées dans l'agglomération toulousaine, mais pas ou mal desservies par les transports en commun (CHU, facultés...), qui justifiaient jusque-là l'utilisation du véhicule personnel ;
- ▶ l'installation d'une barrière magnétique dans la cour Ste-Germaine, dédiée au personnel médical et à l'encadrement soignant ;
- ▶ pose d'arceaux de sécurité avec clé pour les autres emplacements loués par l'ICR au CHU La Grave (places de co-voiturage, places réservées au personnel commençant le matin à 5h ou finissant le soir après 20h15) ;
- ▶ possibilité d'accès au parking ICR en sous-sol pour le personnel de nuit et le personnel d'astreinte.

Toutes ces mesures, aujourd'hui opérationnelles, ont eu pour effet :

- ▶ de rendre l'accès au stationnement plus équitable ;
- ▶ de réduire les possibilités d'utilisation du véhicule personnel pour se rendre sur le lieu de travail ;
- ▶ de favoriser le co-voiturage ;
- ▶ de prendre en compte les sujétions spéciales propres au fonctionnement d'un établissement hospitalier, notamment pour ce qui est des horaires situés hors du champ de disponibilité des transports en commun.

Encouragement aux transports en commun (TC)

Remboursement des déplacements professionnels en transports en commun

Remboursement complet et systématique des frais de transports en commun pour les déplacements professionnels dans l'agglomération.

Contribution financière de l'employeur aux frais de transports en commun

La Direction de l'ICR a engagé la négociation d'un accord d'entreprise qui a abouti à la signature le 10 février 2006 d'un accord portant sur le versement d'une indemnité mensuelle de transport en commun à hauteur de 33 % des frais engagés sur une base de 10 mois. Le montant doit être porté à 50 % au 1er janvier 2009 selon les nouvelles dispositions légales.

Cette option a été rendue exclusive de l'utilisation des parkings gérés par l'ICR et de l'usage du co-voiturage.

Au 31 décembre 2008, ce sont plus de 190 salariés qui bénéficient de l'indemnité de transport en commun (métro/bus ou train) (soit plus de 1/4 de l'effectif total).

Développement des modes « doux »

La démarche en faveur des modes de déplacements dits « doux », notamment la bicyclette, a comporté plusieurs actions :

- ▶ sollicitation de la ville de Toulouse pour l'installation de supports vélos aux différents points d'accès de l'ICR ;
- ▶ achat de deux vélos de service (avec accessoires de sécurité) ;
- ▶ outre les parkings vélos déjà existants (24 places), implantation avec l'autorisation du CHU, d'un abri vélo couvert (sécurisé) dans la cour de La Grave, avec une capacité d'accueil de 27 vélos et 5 à 6 motos ;
- ▶ atelier révision vélos : cette prestation, assurée par l'association Movimento, à 3 reprises en 2006, une fois en 2007 et une fois en 2008, et financée dans son intégralité par l'ICR, a permis à environ 80 salariés au total de faire réviser leur vélo.

Au 31 décembre 2008, ce sont environ 50 salariés qui viennent travailler quotidiennement à vélo et plus de 60 qui viennent à pied.